



Le 23 novembre 2015/CC/PR

RELEVÉ DES DÉCISIONS DE LA SÉANCE
DU CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FACULTÉ
DU 7 OCTOBRE 2015

Corps professoral

MM. P.-Y. Greber, M. Sassòli, B. Sträuli, T. Tanquerel.

Corps des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche

Mmes E. Cellina, V. Dubosson, M. S. Gil Hernandez, M. R. Souares.

Corps des étudiants

Mmes O. Batbuyan, D. Brotkatzky, M. B. Ley.

Corps du personnel administratif et technique

Mme S. Kirsch.

Assistent avec voix consultative

Mme C. Chappuis, doyenne, M. D. Gfeller, administrateur, Mmes B. Bertossa, conseillère aux études.

Excusé-e-s

Mmes C. Gidari Wassmer, C. Lager, M. G. van Campenhoudt (président).

Invité

M. G. Geissbuehler (point 9).

1. Election d'un-e président-e du Conseil participatif de la Faculté

Le corps des étudiants propose la candidature de M. G. van Campenhoudt pour la présidence du conseil participatif de la Faculté, en précisant que ce dernier est à l'étranger jusqu'en janvier 2016.

Il est décidé que le-la vice-président-e qui sera élu-e au point 2 de cette séance assumera la présidence.

Le conseil participatif de la Faculté approuve à l'unanimité la décision de suppléance et élit à l'unanimité, par 12 voix favorables, M. G. van Campenhoudt en qualité de président.

2. Constitution du bureau et election d'un-e vice-président-e du Conseil participatif de la Faculté

Sont proposés avec l'appui de leur corps respectif :

- M. Bernhard Sträuli, membre du corps professoral ;

- M. Robin Souares, membre du corps des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche ;
- Mme Oyunbileg Batbuyan, membres du corps des étudiants ;
- Mme Carole Lager, membre du corps administratif et technique.

Le conseil participatif de la Faculté élit à l'unanimité, par 12 voix favorables, les membres du bureau.

Monsieur Robin Souares propose sa candidature pour la vice-présidence du conseil participatif de la Faculté. Le vote s'effectue à main levée, aucun membre ne demandant le vote à bulletin secret.

Le conseil participatif de la Faculté élit à l'unanimité, par 12 voix favorables, M. Robin Souares en qualité de vice-président.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 27 mai 2015

Le conseil participatif approuve à l'unanimité, par 12 voix favorables, le procès-verbal du 27 mai 2015.

4. Rapport COPLAN (pénal)

Mme C. Chappuis présente le point et rappelle le rôle de la commission de planification. Celle-ci a soumis aux instances facultaires un premier rapport en 2013, qui est actuellement mis en oeuvre. Suite à la démission de la prof. Paola Gaeta, elle a émis le présent rapport partiel 2015. Ce rapport partiel est accompagné d'un rapport du département de droit pénal et d'un rapport de l'Académie de droit international humanitaire et de droits humains (ADH), la prof. P. Gaeta étant active dans ces deux entités.

Lorsque le prof. R. Roth a rejoint la direction de l'académie, il a été remplacé de manière anticipée au département de droit pénal par le prof. Yvan Jeanneret. Ainsi, le besoin en droit pénal est actuellement satisfait. Raison pour laquelle la commission de planification académique a considéré qu'il n'était pas nécessaire d'ouvrir immédiatement le demi-poste laissé libre par la prof. P. Gaeta mais que l'on pouvait surseoir à l'ouverture d'un poste jusqu'au moment où le prof. R. Roth lui-même prendrait sa retraite. Il serait alors possible d'ouvrir un poste à 75%, composé du 50% libéré par la prof. P. Gaeta et du 25% du poste libéré par le prof. R. Roth à sa retraite.

En vue de préparer cette ouverture de poste, la commission a considéré que les enseignements figurant au point 9 devaient être couverts. En attendant, ces enseignements pourraient être couverts par des engagements en suppléance, par exemple en qualité de chargés de cours.

M. R. Souares demande si une collaboration avec l'IHEID est envisagée. Mme C. Chappuis explique que cette collaboration existe déjà au travers de l'ADH et se poursuivra par l'enseignement de la prof. P. Gaeta, à 100% désormais à l'IHEID.

Le conseil participatif préavise à l'unanimité, par 12 voix favorables, le rapport partiel 2015 de la COPLAN .

5. Approbation du règlement d'études du Master in Sports administration (MSA)

Mme C. Chappuis présente le point et les documents annexés.

Un document concernant une modification supplémentaire est distribué en séance. Les modifications apportées au règlement d'études sont essentiellement des modifications en terminologie.

Par ailleurs (voir l'exposé des motifs de Mme M. Baddeley), le comité a en outre modifié le point 6.1 "Durée des études" jugeant que ce début et cette fin de durée réglementaire n'était pas optimale.

Le conseil participatif adopte à l'unanimité le règlement d'études du Master in Sports administration (MSA).

6. Approbation du programme de mise à niveau baccalauréat en relations internationale maîtrises en droit

Mme B. Bertossa, conseillère aux études, présente le point.

Suite à l'adoption de la réforme du BARI, le programme de mise à niveau baccalauréat en relations internationales maîtrises en droit a été modifié en adaptant le plan d'études de ce programme. La passerelle droit voit ses cours augmenter.

Le conseil participatif approuve à l'unanimité, par 12 voix favorables, le programme de mise à niveau en relations internationales maîtrise en droit.

7. Examens oraux : horaires de passage

M. B. Ley présente le point et rapporte des remarques concernant les modalités de passage des examens oraux.

Les étudiants exposent le problème résultant du fait qu'un étudiant devant passer son examen entre 8h et 12h, et se trouvant en 11e position, se voit passer en 8e position suite à l'absence des personnes avant lui. Ils aimeraient un système pouvant avertir le professeur.

Mme B. Bertossa explique que les étudiants sont censés être présents à l'heure de convocation et leur ordre de passage est indiqué sur une liste.

Un débat s'ensuit. M. P.-Y. Greber explique sa façon de procéder pour les examens oraux et conseille à ses étudiants de toujours considérer, quelle que soit la position dans la liste de passage, que les deux, voire trois étudiants précédents sont absents.

Jusqu'à présent, aucun cas d'étudiants n'ayant pas pu passer son examen à cause d'un professeur parti avant son heure de passage, n'a été relevé.

Mme C. Chappuis informe que le secrétariat des étudiants est disponible lors de la période des examens ; dans le cas où des étudiants seraient en difficultés par rapport aux horaires de passage, ils doivent se rendre impérativement au secrétariat.

Mme C. Chappuis propose de mettre à disposition une hotline pendant les examens afin de joindre immédiatement une personne du secrétariat des étudiants en cas d'urgence.

8. ECAV : Taux d'activité maximum admis pour les assistants

M. S. Gil Hernandez demande des éclaircissements quant à la décision du corps professoral de limiter le taux d'activité à 50% pour les assistants-es en formation à l'ECAV.

Un extrait du relevé de décisions de la séance du corps professoral du 16 septembre 2011, dans lequel le point 14 traite du statut des assistants en cours de formation à l'ECAV, est distribué en séance.

Mme C. Chappuis explique et appuie la décision du corps professoral adoptée lors du Collège du 16 septembre 2011.

Un débat s'ensuit sur le rôle de l'assistantat, les problèmes pécuniaires que rencontrent les assistants-es suivant l'ECAV en raison de la diminution à 50%, et le but des postes d'assistants qui ne sont pas conçus comme travail complémentaire alimentaire pour le stage de l'ECAV.

Le prof. T. Tanquerel insiste sur le fait qu'un-e assistant-e suivant l'ECAV consacre au moins 50% de son temps à l'ECAV. Le travail d'assistantat doit également être adapté à 50% et doit donc être réduit à ce taux. De l'avis du prof. B. Sträuli, il n'est pas du tout conseillé de lier l'assistantat avec une formation à l'ECAV du point de vue de la charge de travail que cela génère.

Mme C. Chappuis propose de débattre à nouveau de la décision prise en septembre 2011 lors d'un prochain collège du corps professoral, et sur la base d'une page d'arguments remise par les assistants.

9. Comité d'organisation des cérémonies de remise des diplômes de baccalauréat et de maîtrise : bilan et perspectives

M. G. Geissbuehler présente le comité d'organisation des cérémonies, son fonctionnement ainsi que son but et informe de ce qui a été fait l'année passée.

Les cérémonies de cette année seront organisées sur la même base. Concernant les cadeaux, les étudiants en maîtrise et de CDT recevront un ouvre-lettres gravé au nom de l'Université et de la Faculté. En ce qui concerne l'animation, elle reste encore ouverte car à ce jour, peu de propositions de la part des étudiants.

Deux propositions sont rejetées pour des raisons logistiques et financières : celle de tenue vestimentaire comme les diplômés des universités américaines et celle d'une grande fête avec un bal.

Mme C. Chappuis relève que le comité des cérémonies de l'année précédente a énormément travaillé, et que le résultat a été magnifique. Elle remercie vivement le comité de s'investir à nouveau cette année.

10. Divers et communications

Le rectorat a imposé de rendre visibles toutes les salles à Uni Mail, comme toutes les autres salles, à l'ensemble de la communauté, y compris les salles dont la Faculté de droit disposait en exclusivité auparavant. Les salles 3020, 4020 et 5020 sont maintenant accessibles à tous, y compris en réservation.

Il est désormais important de réserver les salles car elles peuvent être occupées par d'autres facultés.

La séance est levée à 15h50.